Conditions particulières de vente 2026-2027

Placement Au Pair – familles d'accueil

Forte de plus de 30 ans d'expérience, APITU GO EXPLORE vous accompagne pour un accueil en toute sérénité.

NOS FRAIS

Tarifs 2026-2027	HT (TVA 20 %)	TTC
Inscription		
Inscription – nouveau membre *Valable 12 mois à compter de l'inscription, quelle que soit la durée du placement demandé. Payable à l'inscription, sous réserve du droit de rétractation de 14 jours (article 7) ; l'étude du dossier représente 120 €.*	125,00 €	**150 €**
Inscription – ancien membre *Mêmes conditions ; l'étude du dossier représente 80 €.*	83,33 €	**100 €**
Séjour de 1 à 3 mois (entre juin et octobre)		
Frais de placement *Facturés à la confirmation écrite, par la famille, du placement d'un(e) candidat(e).*	100,00 €	**120 €**
Frais de suivi *Facturés à l'arrivée de l'Au Pair dans la famille.*	100,00 €	**120 €**
Séjour de 4 à 12 mois		
Frais de placement *Facturés à la confirmation écrite, par la famille, du placement d'un(e) candidat(e).*	291,67 €	**350 €**
Frais de suivi *Facturés à l'arrivée de l'Au Pair dans la famille.*	291,67 €	**350 €**
Prematch		
Frais de placement Prematch (50 % de réduction) *Vous connaissez déjà le/la jeune que vous souhaitez accueillir : nous le/la contactons, validons son dossier, vérifions ses références et vous accompagnons dans les démarches administratives et de régularisation auprès des autorités françaises. Facturés à la confirmation du placement.*	145,83 €	**175 €**
Options		
Option candidat(e) de langue maternelle anglaise ou ne nécessitant pas de demande de visa *Placement de 4 à 12 mois. Couvre la recherche et la sélection spécifiques de ces profils, plus rares. Facturée à la confirmation du placement.*	125,00 €	**150 €**
Frais de suivi – renouvellement avec le même Au Pair *Votre Au Pair reste une seconde année. Facturés à la date anniversaire du contrat initial.*	291,67 €	**350 €**

Tous les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TVA 20 % incluse). Les conditions de paiement, de remboursement et d'annulation sont précisées dans les conditions particulières de vente ci-après.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes conditions particulières de vente (ci-après « CPV ») régissent les relations entre APITU GO EXPLORE (ci-après « l'Agence ») et toute famille d'accueil (ci-après « la Famille ») souhaitant bénéficier de ses services de mise en relation et d'accompagnement en vue de l'accueil d'un(e) jeune Au Pair.

Le contrat est constitué, par ordre de priorité décroissant : du formulaire d'inscription, des présentes CPV et de la grille tarifaire, du guide d'information de l'Agence et des « termes et conditions de placement ». **L'ensemble de ces documents est remis à la Famille avant son inscription**, et la Famille déclare en avoir pris connaissance et les accepter en cochant la case prévue à cet effet lors de son inscription. Aucun autre document ne lui est opposable s'il ne lui a pas été communiqué au préalable.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'AGENCE

L'Agence s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à :

- présenter à la Famille un ou plusieurs profils de candidat(e)s correspondant aux critères indiqués dans son dossier;
- vérifier les dossiers des candidat(e)s présenté(e)s (identité, références, motivation, niveau de langue);
- mettre à la disposition de la Famille un guide d'information et l'accompagner dans ses démarches administratives;
- informer la Famille de toute évolution réglementaire ou jurisprudentielle utile dont elle a connaissance;
- assurer le suivi du séjour et rester joignable pendant sa durée, notamment en cas de difficulté.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE

La Famille s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes dans son dossier et signaler toute modification ;
- informer l'Agence par écrit, dans un délai de 48 heures, de toute acceptation de candidature ;
- respecter les obligations décrites dans le guide d'information et dans les « termes et conditions de placement », notamment : prise en charge des frais médicaux de l'Au Pair selon la réglementation applicable, accomplissement des démarches administratives obligatoires, respect de l'emploi du temps et du nombre d'heures convenu, versement régulier de l'argent de poche, possibilité pour l'Au Pair de suivre ses cours de langue et aide à son inscription s'il ou elle le demande ;
- offrir à l'Au Pair des conditions d'accueil conformes à celles décrites dans son dossier.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS

L'Agence intervient en qualité d'intermédiaire. L'Au Pair n'est ni son salarié ni son préposé : pendant le séjour, il ou elle est placé(e) sous l'autorité de la Famille, qui est seule tenue des obligations légales attachées à l'accueil d'un(e) Au Pair.

L'Agence répond, dans les conditions du droit commun, des manquements à ses propres obligations définies à l'article 2. En revanche, sa responsabilité ne peut être engagée pour les dommages causés par l'Au Pair dans l'exécution de ses tâches, pour les manquements de la Famille aux procédures décrites dans les présentes CPV, pour les différends entre la Famille et l'Au Pair qui ne résultent pas d'une faute de l'Agence, ni pour les événements relevant de la force majeure ou du fait d'un tiers (article 12).

Rien dans les présentes CPV ne limite les droits que la Famille tient de la loi en cas de faute de l'Agence.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION ET REFUS D'INSCRIPTION

L'ouverture d'un dossier intervient après réception par l'Agence du formulaire d'inscription complété, de l'acceptation des présentes CPV et du règlement des frais d'inscription.

L'Agence peut refuser une inscription pour un motif légitime, notamment : dossier incomplet ou inexact, conditions d'accueil non conformes à la réglementation applicable aux séjours Au Pair, ou manquements graves constatés lors d'un

précédent placement. En cas de refus, la Famille en est informée et les sommes éventuellement versées lui sont intégralement remboursées.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix applicables sont ceux de la grille tarifaire en vigueur à la date de l'inscription, exprimés toutes taxes comprises. Ils sont exigibles selon les modalités suivantes :

- **Frais d'inscription :** payables à l'inscription. Ils rémunèrent l'étude du dossier et l'accès au service pendant 12 mois.
- **Frais de placement :** payables à réception de la facture émise lorsque la Famille confirme par écrit l'acceptation d'un(e) candidat(e).
- **Frais de suivi :** payables à réception de la facture émise à l'arrivée de l'Au Pair.
- **Option candidat(e) de langue maternelle anglaise ou ne nécessitant pas de demande de visa :** payable à la confirmation du placement concerné.
- **Renouvellement :** en cas d'accueil d'un nouvel Au Pair au-delà de la période de validité de l'inscription, l'ensemble des frais est à nouveau dû. En cas de prolongation avec le même Au Pair pour plus de 4 mois, seuls les frais de suivi de renouvellement sont dus.

ARTICLE 7 – DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque le contrat est conclu à distance (notamment par inscription en ligne) ou hors établissement, la Famille dispose d'un **délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat** pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus ci-dessous (articles L221-18 et suivants du Code de la consommation).

Pour l'exercer, la Famille adresse à l'Agence, avant l'expiration de ce délai, le formulaire de rétractation figurant en annexe ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, par courrier ou par courriel à apitu@apitu.com. L'Agence rembourse les sommes versées au plus tard 14 jours après réception de la demande, par le même moyen de paiement.

7.1 Exécution immédiate du service

Si la Famille demande expressément, lors de son inscription, que l'Agence commence ses prestations avant la fin du délai de rétractation, elle reste redevable, en cas de rétractation, d'un montant correspondant au service déjà fourni (article L221-25 du Code de la consommation).

L'étude et la validation du dossier de la Famille (analyse du formulaire et des besoins, vérification des informations, entretien, définition des critères de recherche et ouverture de l'accès aux profils de candidat(e)s) sont réalisées dès l'ouverture du compte. Cette étape représente **120 € TTC pour un nouveau membre** et **80 € TTC pour un ancien membre**. En cas de rétractation après l'ouverture du compte, ce montant reste dû à l'Agence et seul le solde des frais d'inscription est remboursé.

Si le service de placement a été pleinement exécuté avant la fin du délai, à la demande expresse de la Famille qui a reconnu perdre ainsi son droit de rétractation, ce droit ne peut plus être exercé pour ce service.

7.2 Documentation numérique

Le guide d'information et la documentation mis à disposition en téléchargement ou dans l'espace en ligne de la Famille constituent un contenu numérique non fourni sur un support matériel. Leur accès n'est ouvert qu'après accord préalable exprès de la Famille et **renonciation expresse à son droit de rétractation pour ce contenu** (article L221-28, 13° du Code de la consommation). L'Agence confirme cet accord et cette renonciation à la Famille par courriel.

ARTICLE 8 – ANNULATION ET RUPTURE À L'INITIATIVE DE LA FAMILLE

8.1 Avant toute confirmation de placement

Passé le délai de rétractation, la Famille peut à tout moment renoncer à sa demande, notamment si elle a trouvé un autre mode de garde. Seuls les frais d'inscription restent acquis à l'Agence, en contrepartie de l'étude du dossier.

Toutefois, si l'Agence n'a présenté **aucune candidature correspondant aux critères du dossier dans un délai de 3 mois** suivant l'inscription complète, la Famille peut mettre fin au contrat. Le montant correspondant à l'étude et à la validation de son dossier (**120 € TTC pour un nouveau membre, 80 € TTC pour un ancien membre**, article 7.1) reste acquis à l'Agence et **le solde des frais d'inscription lui est remboursé**.

8.2 Après confirmation du placement et avant l'arrivée

Les frais de placement restent acquis à l'Agence, le travail de recherche, de sélection et de mise en relation ayant été réalisé. Si l'annulation résulte d'un manquement de l'Agence, l'Agence propose à la Famille un(e) nouveau(elle) candidat(e) **sans nouveaux frais de placement**. **Si la Famille ne souhaite pas accueillir de nouvel(le) Au Pair, 50 % des frais de placement lui sont remboursés.** En cas de refus de visa, les conditions de l'article 12 s'appliquent. Les frais de suivi ne sont pas dus si l'Au Pair n'est pas arrivé(e).

8.3 Rupture pendant le séjour

- **Placement de 1 à 3 mois, rupture dans les 3 premières semaines suivant l'arrivée :** l'Agence met tout en œuvre pour proposer un(e) nouveau(elle) candidat(e) pour la durée de séjour restante, sans nouveaux frais de placement ni de suivi, à condition que la Famille ait respecté ses obligations envers l'Au Pair.
- **Placement de plus de 4 mois, rupture entre le 1er et le 4e mois suivant l'arrivée :** l'Agence propose un(e) nouveau(elle) candidat(e) pour la durée de séjour restante, sans nouveaux frais de placement ni de suivi. Le remplacement par un(e) candidat(e) de langue maternelle anglaise ou ne nécessitant pas de demande de visa donne lieu, le cas échéant, à l'option prévue dans la grille tarifaire.
- **Rupture au-delà du 4e mois :** les frais de placement et de suivi sont à nouveau dus pour le placement d'un(e) nouveau(elle) candidat(e), selon la nouvelle durée de séjour demandée.
- **Départ de l'Au Pair dans les 60 jours suivant le début du contrat**, pour une raison autre que le non-respect par la Famille de la réglementation applicable : si aucun(e) candidat(e) de remplacement n'a pu être présenté(e) dans le mois suivant ce départ, l'Agence rembourse **50 % des frais de suivi**. Aucun remboursement n'est dû si la Famille ne souhaite pas de remplacement ou trouve elle-même une autre solution pendant la recherche.

Dans tous les cas, la Famille informe l'Agence par écrit du départ de l'Au Pair **dans un délai de 15 jours**. Ce délai conditionne la recherche d'un remplacement et le remboursement prévu ci-dessus.

ARTICLE 9 – NON-CONTOURNEMENT

Les profils de candidat(e)s présentés par l'Agence sont le résultat de son travail de recherche, de sélection et de vérification. Ils sont communiqués à la Famille pour son seul usage dans le cadre du présent contrat et ne peuvent être transmis à des tiers.

Si la Famille accueille, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, un(e) candidat(e) dont le profil lui a été présenté par l'Agence, **dans les 12 mois suivant cette présentation**, les frais de placement et de suivi correspondant à la durée du séjour sont dus à l'Agence, comme si le placement avait été réalisé par son intermédiaire. Cette règle s'applique y compris lorsque la Famille a exercé son droit de rétractation, annulé sa demande ou mis fin au contrat, la mise en relation constituant un service effectivement rendu.

ARTICLE 10 – INTERRUPTION DU SERVICE À L'INITIATIVE DE L'AGENCE

L'Agence peut mettre fin à son intervention en cas de manquement grave de la Famille à ses obligations, notamment :

- conditions d'accueil substantiellement différentes de celles décrites dans le dossier ;
- retard répété ou défaut de versement de l'argent de poche ;
- dépassement du nombre d'heures convenu au-delà des limites fixées par la réglementation ;
- renvoi de l'Au Pair sans préavis et sans motif grave ;
- plaintes répétées et fondées de jeunes placé(e)s dans la Famille, ou conflit familial compromettant la sécurité ou le bien-être de l'Au Pair.

Sauf urgence tenant à la sécurité de l'Au Pair, l'interruption est précédée d'une **mise en demeure écrite restée sans effet pendant 8 jours**. Les frais correspondant aux prestations déjà exécutées (inscription, placement) restent acquis. Les frais de suivi se décomposent en deux parts : **50 % correspondent aux prestations liées à l'accueil** de l'Au Pair (préparation et organisation de l'arrivée, accompagnement administratif, premier suivi) et restent acquis à l'Agence dès l'arrivée ; **les 50 % restants rémunèrent le suivi pendant le séjour et sont remboursés au prorata du nombre de mois restant à courir** jusqu'au terme prévu dans la convention de placement. Exemple : pour des frais de suivi de 350 € et une convention de 10 mois interrompue après 4 mois, le remboursement est de 175 € × 6/10 = 105 €.

Réciproquement, en cas de manquement grave de l'Agence à ses obligations resté sans effet 8 jours après une mise en demeure écrite, la Famille peut résilier le contrat et obtenir le remboursement des sommes correspondant aux prestations non exécutées.

ARTICLE 11 – UTILISATION D'UN VÉHICULE

La Famille qui met un véhicule à la disposition de l'Au Pair s'engage à :

- vérifier que l'Au Pair est titulaire d'un permis de conduire valable en France et le/la sensibiliser à la conduite en France, elle-même ou par le biais d'une auto-école ;
- souscrire une assurance couvrant la conduite du véhicule par l'Au Pair, de préférence tous risques ;
- prendre en charge les dommages survenus lorsque l'utilisation du véhicule est requise pour les besoins de la Famille ;
- définir avec l'Au Pair, par écrit et avant toute utilisation, les conditions d'usage du véhicule pour ses loisirs, y compris la répartition éventuelle de la franchise d'assurance en cas de sinistre survenu dans ce cadre.

L'Agence n'est pas partie à la mise à disposition du véhicule. Il appartient à la Famille d'apprécier l'expérience de conduite de l'Au Pair avant de lui confier un véhicule.

ARTICLE 12 – VISA ET ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS

L'Agence accompagne la Famille et le/la candidat(e) dans les démarches de visa. Les délais et les décisions des autorités consulaires, ainsi que les retards des transporteurs et des services postaux ou les événements politiques nationaux ou internationaux, échappent à son contrôle et ne peuvent lui être imputés.

En cas de refus de visa, l'Agence propose à la Famille, dans les meilleurs délais, un(e) nouveau(elle) candidat(e) **sans nouveaux frais de placement**. Le travail de recherche, de sélection, de mise en relation et d'accompagnement dans les démarches de visa ayant été réalisé, il représente **80 % des frais de placement**, qui restent acquis à l'Agence. **Si la Famille ne souhaite pas accueillir de nouvel(le) Au Pair, 20 % des frais de placement déjà versés lui sont remboursés.**

ARTICLE 13 – RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation est adressée en priorité à l'Agence, par écrit, à l'adresse figurant en pied de page ou à apitu@apitu.com. L'Agence s'engage à y répondre dans un délai de 30 jours.

À défaut de solution amiable, la Famille peut recourir **gratuitement** au médiateur de la consommation de l'UFAAP (Union Française des Agences Au Pair) :

- par courriel : mediation@ufaap.org ;
- par courrier recommandé avec accusé de réception : UFAAP – Médiation, 39 quai des Grands Augustins, 75006 Paris.

La demande de médiation doit être introduite dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à l'Agence. Le médiateur examine sa recevabilité, recueille les observations des parties et propose une solution qu'elles sont libres d'accepter ou de refuser. Le recours à la médiation n'empêche pas de saisir les tribunaux.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CPV sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige relève des juridictions compétentes selon les règles de droit commun. La Famille peut notamment saisir, à son choix, la juridiction du lieu où elle demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (article R631-3 du Code de la consommation).

ANNEXE – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention d'APITU GO EXPLORE, 16 boulevard Victor Planson, 35120 Dol-de-Bretagne – apitu@apitu.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Prestation concernée : ……

Commandée le / reçue le (*) : ……

Nom du (des) consommateur(s) : ……

Adresse du (des) consommateur(s) : ……

Date : ……

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification sur papier) :
……

() Rayez la mention inutile.*

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La présente politique explique comment APITU GO EXPLORE traite les données personnelles des familles adhérentes, des personnes qui la contactent et des visiteurs de son site internet, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et Libertés ».

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT

APITU GO EXPLORE, 16 boulevard Victor Planson, 35120 Dol-de-Bretagne – SIRET 88116983300020. Contact pour toute question relative à vos données : apitu@apitu.com – 02 99 73 22 36.

2. DONNÉES TRAITÉES, FINALITÉS ET BASES LÉGALES

Finalité	Données concernées	Base légale
Répondre à vos demandes d'information	Nom, prénom, coordonnées, contenu de vos messages	Mesures précontractuelles prises à votre demande (art. 6.1.b RGPD)
Gestion de l'inscription, recherche et présentation de candidat(e)s, suivi du placement	Identité et coordonnées des parents, profession, composition du foyer (prénoms et âges des enfants), description du logement et des conditions d'accueil, critères de recherche	Exécution du contrat (art. 6.1.b RGPD)
Facturation, paiements, comptabilité	Données de facturation, moyen et références de paiement	Obligation légale (art. 6.1.c RGPD)
Gestion des réclamations, litiges et médiation	Correspondances et pièces du dossier	Intérêt légitime à défendre nos droits (art. 6.1.f RGPD)
Fonctionnement et amélioration du site	Données de connexion et de navigation, cookies	Intérêt légitime pour les cookies nécessaires ; consentement pour les autres (art. 82 loi Informatique et Libertés)
Échanges via nos réseaux sociais (Facebook, Instagram, YouTube…)	Nom d'utilisateur, contenu de vos messages	Intérêt légitime à répondre aux messages reçus (art. 6.1.f RGPD)
Envoi d'informations sur nos services	Coordonnées	Intérêt légitime pour les adhérents ; consentement pour les prospects

Nous ne collectons pas de données relatives à vos convictions religieuses, opinions ou origines, ni à votre santé. Si vous souhaitez préciser certains éléments de votre mode de vie utiles au choix d'un(e) candidat(e) (par exemple un régime alimentaire), cette information est facultative et n'est traitée qu'avec votre consentement explicite, que vous pouvez retirer à tout moment. Seules les données nécessaires à chaque finalité sont demandées ; les champs obligatoires sont signalés dans nos formulaires.

3. DESTINATAIRES

Vos données sont destinées aux services internes d'APITU GO EXPLORE. Elles peuvent être communiquées, dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de votre demande, aux candidat(e)s Au Pair présélectionné(e)s et à nos partenaires (agences Au Pair partenaires, écoles de langues), ainsi qu'à nos prestataires techniques (hébergement, messagerie, comptabilité) tenus à la confidentialité. Elles peuvent aussi être transmises aux autorités administratives ou judiciaires lorsque la loi l'exige.

Lorsque des données sont transférées vers un pays situé hors de l'Union européenne qui ne bénéficie pas d'une décision d'adéquation, ce transfert est encadré par les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne. Vous pouvez en obtenir une copie sur simple demande.

4. DURÉES DE CONSERVATION

- Demandes d'information et prospects : 3 ans à compter du dernier contact ;

- Dossier d'adhérent : pendant la durée de la relation contractuelle, puis 5 ans à compter de sa fin (délai de prescription) ;
- Factures et pièces comptables : 10 ans (obligation légale) ;
- Cookies et traceurs soumis à consentement : 13 mois au maximum ;
- Données facultatives traitées sur la base de votre consentement : jusqu'au retrait de celui-ci, et au plus tard à la fin de la relation contractuelle.

5. SÉCURITÉ

Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données contre la perte, la destruction, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés : accès restreints aux seules personnes habilitées, mots de passe, sauvegardes et outils sécurisés.

6. VOS DROITS

Vous disposez à tout moment des droits suivants :

- droit d'accès à vos données et droit de rectification ;
- droit à l'effacement de vos données, dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit d'opposition, pour des raisons tenant à votre situation particulière, aux traitements fondés sur notre intérêt légitime, et droit d'opposition sans motif à la prospection ;
- droit à la portabilité des données que vous nous avez fournies ;
- droit de retirer à tout moment votre consentement, lorsque le traitement repose sur celui-ci, sans que cela remette en cause les traitements déjà effectués ;
- droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Pour exercer ces droits, écrivez-nous à apitu@apitu.com ou à l'adresse postale indiquée ci-dessus. Nous vous répondons dans un délai d'un mois. Un justificatif d'identité ne vous sera demandé qu'en cas de doute raisonnable sur votre identité.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 – www.cnil.fr.

Acceptation

☐ Je reconnais avoir reçu et lu, avant mon inscription, les présentes conditions particulières de vente, la grille tarifaire, le guide d'information et les « termes et conditions de placement », et je les accepte.

☐ Je certifie l'exactitude des informations fournies dans mon dossier.

☐ Je demande que l'Agence commence ses prestations avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. Je reconnais qu'en cas de rétractation, le montant correspondant à l'étude et à la validation de mon dossier (120 € TTC, ou 80 € TTC pour un ancien membre) restera dû.

☐ Je demande l'accès immédiat au guide d'information et à la documentation numérique, et je renonce expressément à mon droit de rétractation pour ce contenu numérique.

☐ J'ai pris connaissance de la clause de non-contournement (article 9).

Fait à ……, le …… **Signature de la Famille :**